

Délégation départementale d'Eure-et-Loir

Département Santé Environnement et Déterminants de Santé



Contrôle sanitaire des EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Préfecture d'Eure-et-Loir

Affaire suivie par :

DD28 - 02.38.77.33.68

Destinataire(s)

MONSIEUR LE PRESIDENT - CHARTRES METROPOLE

MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE ALLONNES

MONSIEUR LE DIRECTEUR - CM EAU

MADAME LE MAIRE - MAIRIE DE THEUVILLE

MADAME LE MAIRE - MAIRIE DE PRUNAY LE GILLON

La synthèse annuelle 2023 de la qualité de l'eau par commune (infofacture) est disponible au lien suivant : https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/qualite-de-leau-potable-synthese-annuelle-par-commune-info-facture et ci-après les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé, dans le cadre du contrôle sanitaire, sur l'unité de gestion de :

CHARTRES METROPOLE

Prélèvement	00123607	Commune	PRUNAY-LE-GILLON
Unité de gestion	0141 CHARTRES METROPOLE	Prélevé le :	lundi 29 juillet 2024 à 10h34
Installation	TTP 001481 LE PRIEURE	par :	SAD
Point de surveillance	P 0000003138 STATION DU PRIEURE	Type visite :	P1
Localisation exacte	ROBINET REFOULEMENT APT		

esures de terrain	R	Résultats		Limites de qualité inférieure		Références de qualité inférieure supérieure	
empérature de l'eau H Chlore libre Chlore total	17,1 7,0 0,26 0,35	°C unité pH mg(Cl2)/L mg(Cl2)/L			6,50	25,00 9,00	

	Anal	vses	laboratoire	
ı	Allai	yoco	laboratorie	

Analyse effects	ée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGI	ENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901	
Type del'analyse : 28X	Code SISE de l'analyse : 00129551	Référence laboratoire : LSE2407-40793	

METABOLITES PERTINENTS						
Chlorothalonil R417888	0,016	μg/L		0,10		
MÉTABOLITES NON PERTINENTS						
Chlorothalonil R471811	0,379	μg/L				

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00123607)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Chartres, le 10 septembre 2024

P/le Préfet,
P/ le directeur départemental,
Le Référent de l'unité Eaux
potable et de Loisirs

signé :

Alexis CARRERE